
1. Communiqué de presse

Le 12 janvier 2017, le décret d'application de l'article 37 de la Loi sur la Transition Energétique était enfin publié au Journal Officiel. Ce décret faisait l'objet d'une veille importante au sein de l'entreprise Safra, ayant de fortes répercussions sur le marché des ventes de bus en France. Après de multiples actions et lettres de soutien menées depuis plusieurs mois par nos élus locaux, la dernière version de ce décret positionne le Businova favorablement sur le marché, et consolide ainsi les perspectives de développement de l'entreprise Safra.

Le décret sur les bus à faibles émissions

Le décret d'application de l'article 37 de la Loi sur la Transition Energétique vient enfin d'être publié au JO le 12 janvier dernier. Ce décret très attendu par les acteurs du transport public définit les types de bus à faibles émissions ainsi que les territoires sur lesquels ils seront autorisés à circuler. Ce texte arrive dans un contexte tendu : pics de pollution à répétition, enjeux de santé publique, changement climatique, urbanisation, congestion automobile... sont tous des sujets d'actualités.

Avec sa technologie particulière, le Businova développé par Safra semblait ne pas trouver sa place dans les différentes classifications des premières rédactions de ce décret. Une technologie électrique hybride rechargeable telle que celle utilisée dans le Businova n'a en effet pas d'équivalent sur le marché du bus. L'enjeu est de taille, aussi Vincent Lemaire, président Safra, n'a pas hésité à mobiliser les acteurs politiques et en particulier Jacques Valax, Député et Bernard Gilabert, Conseiller Régional, qui connaissent bien l'entreprise et qui ont mesuré les enjeux communs écologiques, économiques d'emploi industriel local, et d'attractivité de nos territoires.

C'est ainsi que Safra a participé à l'élaboration de ce fameux décret, qui, après de nombreuses actions et lettres de soutien, a vu le Businova réhabilité en bus propre dans sa dernière version. En effet, le Businova électrique hybride rechargeable sait fonctionner en mode Zéro Emission dans une zone protégée, contrairement aux véhicules hybrides classiques, qui ne savent faire au mieux que quelques centaines de mètres en mode ZE à chaque arrêt.

L'actualité Safra

Aujourd'hui, le programme Businova est composé d'une équipe entièrement dédiée de 25 personnes soit ¼ de notre Pôle Industriel matériel de transport public. Avec les 3 démonstrateurs d'Albi, Gaillac et Toulouse, l'entreprise capitalise énormément d'expérience, indispensable au développement de ce programme. Le véhicule 12 m de la RTM Marseille qui est maintenant dans le process d'homologation, intègre ce retour d'expérience.

Niveau commercialisation, l'entreprise est entrée dans une phase active. L'annonce en juin dernier de la signature d'un Businova pour Périgueux s'est finalement transformée en 2 bus, avec une commande signée début janvier. Egalement ce mois-ci, la délibération de l'agglomération de Castres Mazamet avec l'obtention d'une aide incitative importante TEPCV (Territoire Énergie Positive pour la Croissance Verte), qui a permis à l'agglomération de s'engager pour 3 Businova au lieu d'un prévu

l'année dernière. Nos objectifs de ventes sont de 10 commandes pour 2018 et 33 commandes pour 2019, ce qui créerait à minima 45 nouveaux emplois sur le territoire albigeois.

L'actualité Safra, c'est aussi l'élaboration de financements puissants pour 7,5 millions d'euros dans l'année qui vont permettre de booster le projet, et d'avancer sur l'internationalisation déjà bien engagée. L'obtention de ces financements consolidera les choix stratégiques, et les risques pris jusqu'à présent par l'entreprise, ses partenaires bancaires, et l'Etat.

Enfin, l'entreprise présentera cette année son innovation sur 4 salons importants dont 2 internationaux : l'UITP à Montréal (Québec) en mai et Busworld à Courtrai (Belgique) en octobre, en plus des salons nationaux AGIR à Douai en juillet et Les Rencontres Nationales du Transport Public à Marseille en octobre.